

## IV. L'OFFICIEL « B »

Il peut assumer les fonctions suivantes :

- ⇒ Chronométrateur
- ⇒ Juge de virages
- ⇒ Juge à l'arrivée

### LE CHRONOMETREUR

Son rôle : prendre le temps des nageurs lors d'une épreuve.  
Il ne doit assumer que cette fonction.

- Type de chronomètre utilisé : digital au 1/100<sup>ème</sup>.
- Place du chronométrateur : face au couloir.
- Nombre de chronométrateur par couloir : 3 (en principe).
- Essai des chronomètres sur invitation du Juge-Arbitre :
  - ⇒ Durée minimum des essais : 10minutes.
  - ⇒ Tolérance admise par rapport au temps moyen de l'essai des chronomètres : 40/100<sup>ème</sup> en + ou en -.
- Déclenchement du chronomètre au signal du Starter.
- Arrêt du chronomètre à l'arrivée du nageur dès qu'il touche le mur.
- Enregistrement des résultats sur fiche :
  - ⇒ si les 3 chronomètres ont des temps différents : enregistrement du temps intermédiaire.
  - ⇒ si 2 chronomètres sur 3 ont des temps identiques : enregistrement du temps identique des 2 chronomètres.
  - ⇒ si 2 chronométrateurs par ligne, enregistrement du temps moyen calculé.
- Prise des temps intermédiaires en fonction des directives données par le Juge Arbitre : (50m – 100m – 150m – 200m – etc...).
- Remise à zéro du chronomètre sur invitation du Juge-Arbitre ou du Chef Chronométrateur.
- Contrôle des chronomètres : soit par le Juge-Arbitre, soit par le Chef Chronométrateur.

### RECOMMANDATIONS :

- ⇒ Juger le contact sur le plan vertical
- ⇒ Ne pas anticiper le mouvement du nageur
- ⇒ Etre très attentif au signal de départ
- ⇒ Ecrire surtout très lisiblement les chiffres sur la fiche
- ⇒ Vérifier surtout le nom du nageur ou l'ordre de départ dans un relais.

**NOTA :**

- En cas d'absence de chronométrage automatique, il faut obligatoirement 3 chronométrateurs pour homologuer un record régional.
- Au moins un des 3 chronométrateurs doit être d'un autre club que celui du nageur.
- il ne peut y avoir 3 chronométrateurs du même club dans la même ligne.
- En cas de record, les temps des essais chronomètres sont portés sur la feuille d'enregistrement.

## Test de connaissances – LE CHRONOMETREUR

- Lorsque 2 des 3 chronométrateurs enregistrent le même temps, quel doit être le temps officiel ?
- Qui peut vérifier que les temps indiqués par les chronométrateurs correspondent bien à ceux de leur chronomètre ?
- En l'absence de chronométrage automatique, combien faut-il de chronométrateurs pour homologuer un record régional ?
- A quel moment le chronométrateur doit-il déclencher son chronomètre ?
- Le chronométrateur, peut-il donner le départ d'une course ?
- Dans une tentative de record, le chronométrateur peut-il déclencher son chronomètre lorsque les pieds du nageurs quittent le plot ?
- Si les temps des 3 chronométrateurs d'une même ligne sont différents, quel doit être le temps officiel ?
- Qui contrôle l'essai des chronomètres ?
- Lors d'une tentative de record régional, si les 3 chronométrateurs sont licenciés à un même club autre que celui du nageur (ou de l'équipe), la performance, si elle es valable, pourra-t-elle être homologuée ?
- Sur le même couloir, les temps suivants sont enregistrés à l'arrivée de 3 séries successives :  
série 1 : 1'43''65 – 1'43''71 – 1'43''68  
série 2 : 9'05''17 – 9'04''99 – 9'05''04  
série 3 : 1'00''04 – 1'00''10 – 1'00''04  
Donnez pour chacune d'elles le temps officiel.
- Un chronométrage semi-automatique est-il considéré comme chronométrage manuel ?
- Afin de pouvoir être chronométrateur d'une réunion, quels sont les écarts maxima de temps tolérés pour les chronomètres par rapport au temps moyen de l'essai ?
- Lors d'une tentative de record régional, et pour que la performance puisse être homologuée, l'ensemble des chronométrateurs peut-il appartenir au même club que le nageur ?
- Pour qu'une performance réalisée puisse être, le cas échéant, homologuée comme record, combien parmi les chronométrateurs peut-il au maximum y en avoir du même club que le nageur (ou de l'équipe) ?

## LE JUGE DE VIRAGES

- Sa fonction précise : depuis le début du dernier mouvement de bras avant le contact jusqu'à l'achèvement du premier mouvement de bras après le virage.
- Sa place : à chaque extrémité du bassin.
- Doit rédiger une fiche pour toute infraction constatée et la remettre immédiatement, soit lui-même, soit par l'intermédiaire du Juge de virages en Chef, au Juge-Arbitre qui est le seul qualifié à disqualifier un nageur.

⇒ à l'extrémité du bassin :

Il doit en plus indiquer les distances qui restent à parcourir à l'aide des plaques de longueurs pour les épreuves de 800m, 1000m et 1500m nage libre.

Nota : les plaques de longueurs ne doivent jamais être plongées dans l'eau.

⇒ Coté plots de départ :

- Il doit en plus donner le signal d'avertissement (sifflet ou cloche) aux nageurs lorsqu'ils leur reste 2 longueurs et 5 m à parcourir dans les épreuves de 800m, 1000m et 1500m.
- Il doit surveiller le départ des relais.

- Il doit s'assurer que le nageur finit sa course conformément aux règles en vigueur.
  - Il prend sous son contrôle le nageur dès le départ jusqu'à l'achèvement du premier mouvement de bras.
- 

### **Test de connaissances – LE JUGE DE VIRAGES**

- Vous remarquez qu'un nageur a effectué un virage incorrect, que devez-vous faire ?
- Sur quelles épreuves, le nageur doit-il être averti par un signal sonore de la proximité de l'arrivée ?
- A quelle distance de l'arrivée un signal sonore doit-il intervenir dans les épreuves le nécessitant ?
- Dans une épreuve de 800m en bassin de 25m, quelle est la première indication que verra le nageur lors de son premier passage ?
- Où doivent être placés les Juges de virages ?
- Qui doit présenter à la vue des nageurs le nombre de longueurs restantes ?
- Dans une épreuve de 1500m en bassin de 50m, après avoir parcouru 1000m, quelle est l'indication que doit avoir la plaque de longueurs ?
- Dans quelles épreuves le Juge de virages doit-il indiquer au nageur le nombre de longueur qu'il lui reste à parcourir ?

### **LE JUGE A L'ARRIVEE**

Son rôle : établir le classement de l'arrivée.

Rôle très délicat en fonction du nombre de lignes d'eau et du type d'épreuves.

Sa place : dans le prolongement de la ligne d'arrivée.

- ⇒ Relève le classement par écrit.
- ⇒ Son jugement détermine l'ordre en cas de contradiction des temps manuels (ou en cas de défaillance ou de panne du chronométrage automatique ou semi-automatique).
- ⇒ Ne peut être chronométrateur.

Remarque : Si utilisation de 3 chronométrateurs par ligne d'eau, le Juge à l'arrivée n'est pas obligatoire.

---

## **Test de connaissances – JUGE A L'ARRIVEE**

- Dans quelle condition, la fonction de Juge à l'arrivée n'est pas nécessaire ?

- Lorsque le classement donné par les Juges à l'arrivée ne correspond pas à celui établi à l'aide des temps enregistrés (chronométrage manuel et moins de 3 chronométreurs par ligne d'eau), quelle est le jugement qui détermine l'ordre d'arrivée ?

- Vous êtes Juge à l'arrivée :

lors d'une réunion avec utilisation du chronométrage automatique non défaillant, vous notez l'arrivée suivante : 5 – 6 – 4 – 1 – 7 – 3 – 2 – 8.

Le chronométrage automatique indique : 5 – 4 – 6 – 1 – 3 – 7 – 2 – 8.

Quel est le classement officiel ?

## **V. LES NAGES**

### **1. La Nage libre :**

- ⇒ Style entièrement libre (sauf dans les épreuves de 4 nages ou Relais 4 nages).
- ⇒ Obligation de toucher le mur avec n'importe quelle partie du corps, y compris l'arrivée.
- ⇒ Après départ et virages, la tête doit avoir brisé la surface de l'eau à 15m.

### **2. Le Dos :**

- ⇒ A tous moments du parcours, le nageur doit être sur le dos sauf exécution du virage.
- ⇒ Le virage doit être un mouvement de rotation continu (uniforme, non interrompu, sans pause).
- ⇒ Pour amorcer un virage, une traction continue d'un bras (ou les deux) peut être réalisée.
- ⇒ Sur le parcours, un mouvement de roulis inférieur à 90° est autorisé.
- ⇒ A l'arrivée, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos.
- ⇒ La position de la tête est indifférente.
- ⇒ Après départ et chaque virage, la tête doit être sortie de l'eau au repère des 15m.

#### **Fautes les plus courantes :**

- A l'arrivée, lors de l'approche du mur, le nageur se met sur le ventre avant de toucher le mur.
- Lors de l'exécution du virage, étant sur le ventre, le nageur effectue une traction de bras totalement indépendant du mouvement virage.

### **3. La Brasse :**

- ⇒ Le contact doit se faire avec les 2 mains simultanément, soit au niveau de l'eau, soit au-dessus, soit en dessous.
- ⇒ Pendant le mouvement de jambes les pieds doivent être tourner vers l'extérieur
- ⇒ Aux virages et à l'arrivée, il n'est pas nécessaire que les mains soient au même niveau.
- ⇒ Aux virages et à l'arrivée, il est accepté que les épaules ne soient pas sur le même plan horizontal.
- ⇒ Au départ, et aux virages, sous l'eau, le nageur est autorisé à faire un mouvement de bras jusqu'aux hanches et un mouvement de jambes type « dauphin » suivi d'un mouvement de jambes de brasse.
- ⇒ Les coudes doivent rester sous l'eau, sauf exécution du virage et à l'arrivée.
- ⇒ Dans les virages ou à l'arrivée, la tête peut être immergée.
- ⇒ Il n'est pas permis de se tourner sur le dos à aucun moment.

#### Mouvements interdits :

- mouvement de jambes type « battement crawl » ou « dauphins »
- Au départ et aux virages un mouvement de «dauphin » est autorisé mais doit être suivi d'un mouvement de jambes de brasse.

#### Fautes les plus courantes :

- Contact d'une seule main.
- Contact des mains non simultanées.
- Sur le trajet, les coudes sortent de l'eau (sauf pour l'arrivée).
- Mouvement de jambes avec les pieds à l'intérieur

#### Remarques :

Sur une fiche d'infraction, pour justifier une disqualification, il ne faut plus employer le terme « mouvement de jambes dissymétriques ».

### **4. Le Papillon :**

- ⇒ Le contact doit se faire avec les deux mains simultanément, soit au niveau de l'eau, soit au-dessus, soit en dessous.
- ⇒ Aux virages et à l'arrivée, il n'est pas obligatoire que les mains soient au même niveau.
- ⇒ Dans les virages et à l'arrivée, il est accepté que les épaules ne soient pas sur le même plan horizontal.
- ⇒ Au départ et aux virages, une traction sur les bras et plusieurs mouvements de jambes sont autorisés sous l'eau.
- ⇒ Les coudes doivent sortir de l'eau à chaque mouvement de bras.
- ⇒ Après le départ et chaque virage, la tête doit être hors de l'eau au repère des 15 mètres. La tête est jugée à l'arrière du crâne.

#### Fautes les plus courantes :

- contact d'une seule main
- contact des mains non simultanées.

## **5. Le Quatre nages :**

⇒ Chaque section dans le 4 nages individuel ou relais 4 nages doit être terminée en accord avec la règle qui s'applique au style concerné.

-----

### Observations :

- Pour les nages Dos, Brasse et Papillon, dans les virages, il est interdit de faire un pas au fond du bassin.
- En nage libre, un nageur est autorisé à se tenir debout au fond de la piscine, mais il ne doit pas marcher.

-----

### **Test de connaissances – LES NAGES**

- En brasse, au virage, le nageur peut-il avoir la tête immergée après la dernière traction de bras précédant le toucher du mur ?
- Dans une épreuve de Dos, lorsque le nageur exécute son virage, peut-il se trouver en position ventrale ?
- En brasse, à l'arrivée (ou au virage), les mains du nageur doivent-elles toucher le mur :  
simultanément ?  
au même niveau ?
- Lors d'une épreuve de 400m Nage libre, l'entraîneur du nageur peut-il demander l'homologation du temps de passage : du premier 50m ?  
du premier 100m ?  
du premier 200m ?
- Dans un 4 nages individuel, lors du passage Dos/Brasse, le nageur peut-il quitter la position sur le dos avant le toucher du mur ?
- En nage libre, le nageur a-t-il l'obligation de toucher le mur avec la main ?
- En papillon, au départ et aux virages, alors que le nageur est complètement immergé, est-il possible d'onduler sur le côté ?
- En papillon, aux virages ou à l'arrivée, les mains du nageur doivent-elles toucher le mur :  
simultanément ?  
au même niveau ?
- En dos, au virage, le nageur peut-il faire des battements de jambes après être passé en position ventrale ?
- En dos, au virage, le nageur doit-il toucher le mur avec la main ?
- En brasse, au virage, les épaules doivent-elles être obligatoirement parallèles à la surface de l'eau ?
- En papillon, au départ et au virage, lorsque le nageur est complètement immergé, le nombre de mouvement d'ondulation est-il limité ?
- En dos, au virage, dès que le corps a quitté la position sur le dos, le nageur peut-il exécuter un mouvement propulsif des bras ? des jambes ? indépendamment de l'action continue du virage ?

## VI. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

⇒ Les sigles:

- F.I.N.A. = Fédération Internationale de Natation.
- L.E.N. = Ligue Européenne de Natation.

⇒ Piscines ou Bassins: (Appellation)

- Piscine = Etablissement couvert (25 ou 50 m).
- Bassin = Etablissement de plein air (25 ou 50 m).

⇒ Plaques de longueurs:

Elles sont placées à l'opposé des plots de départ, lors des épreuves nage libre de 800 et 1500 mètres, sous la responsabilité des Juges de virages.

### Affichage des nombres (début de l'épreuve)

Epreuves	Bassin de 25 mètres	Bassin de 50 mètres
800 mètres	<b>31</b>	<b>15</b>
1500 mètres	<b>59</b>	<b>29</b>

Remarques :

Lors de son utilisation, la plaque de longueur ne doit pas être mise dans l'eau.

⇒ Ordre chronologique d'un 4 Nages :

- Individuel : P - D - B - NL
- relais 4 Nages : D - B - P - NL

⇒ Table de cotation :

Le temps réalisé par le nageur est converti en points grâce à la table de cotation "Natation".

⇒ Titre de "Champion de France" :

Le titre de "Champion de France" n'est attribué que lors des Championnats de France de Natation.

⇒ Le départ :

- Dans les épreuves de NL, Br, Pap et 4 Nages individ., départ en plongeant.
- Dans les épreuves de Dos et relais 4 Nages, départ dans l'eau.

⇒ Différence entre automatique et semi-automatique:

- Automatique: déclenchement départ du chronométrage par Starter.  
Arrêt du chronométrage par le nageur sur les plaques.
- Semi-automatique: Déclenchement départ du chronométrage par Starter.  
Arrêt du chronométrage par officiel.  
Considéré comme chronométrage manuel.

⇒ Ordre de priorité des différents chronométrages:

1. Chronométrage automatique
2. Chronométrage semi-automatique
3. Chronométrage manuel

⇒ Essai des chronomètres:

- Obligatoire, avant le début de la réunion
- D'une durée minimum de 10 minutes
- Ecart maximum de 40/100<sup>ème</sup> par rapport au temps moyen.

⇒ Meilleure performance française: (MPF)

C'est la meilleure performance établie dans les catégories d'âge.

Remarques:

- Chaque fédération adopte leur propre règlement.
- L'âge est déterminé par rapport à l'année civile (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre)
- Cette MPF doit avoir lieu en bassin de 50 mètres.

⇒ Organisation matérielle:

- Corde de faux départ : placée à 15 mètres
- Température de l'eau : 26°C (+ ou - 1°)
- Repère de virages : placé à 5 mètres de chaque extrémité
- Repère de sortie sous l'eau : placé sur chaque ligne d'eau à 15 mètres du départ et à 15 mètres après le virage.

⇒ Les Records:

- en bassin de 50 mètres:

- . NL = 50 - 100 - 200 - 400 - 800 - 1500 mètres.
- . Brasse
- . Dos
- . Papillon
- . 4 Nages = 200 - 400 mètres
- . Relais = 4x100 NL - 4x200 NL - 4x100 4N.

- en bassin de 25 mètres:

identique au bassin de 50 mètres + le 100 4 Nages et toutes les nages en 25 mètres.

⇒ Tout détenteur d'une licence est assuré.

Les garanties d'assurances et d'assistance comprennent:

Responsabilité civile, protection juridique, garantie de base individuelle - accident , assistance et rapatriement au-delà de 50 Km du domicile.

⇒ Le Jury d'appel :

Lors de réunions importantes, un jury d'appel composé de 3 membres au minimum est constitué. Toujours un nombre impair.

⇒ Les réclamations :

Seul le responsable du club est autorisé à transmettre une réclamation.

Elles peuvent concerner : - l'organisation matérielle  
- la qualification d'un nageur  
- les décisions des Juges. Celles-ci sont sans appel, sauf s'il s'agit d'une interprétation du règlement.

## VII. COMPORTEMENT DE L'OFFICIEL

- Etre indépendant.
- Etre très attentif au signal du Starter.
- Etre impartial.
- Ne pas encourager ou donner des informations à un nageur (voix ou geste).
- Ne pas accompagner un nageur sur le bord du bassin.
- Ne pas être « tatillon ». en cas de doute, le nageur doit en bénéficier.
- Prendre ses décisions en son âme et conscience, en fonction des directives reçues.
- Pour signaler une infraction au Juge-Arbitre, ne pas attendre la fin de l'épreuve. Ne pas oublier de le faire PAR ECRIT.
- Pour les distances de 800m et 1500m Nage libre, faire son propre pointage des longueurs.

### Recommandations :

Si vous assumez la fonction de Chronométrateur :

- ⇒ Ne permettez pas à un nageur de s'asseoir nonchalamment sur le plot en attendant le départ.
- ⇒ Soyez libre de vos mouvements, de vos déplacements. Le nageur, en attendant l'ordre du Juge-Arbitre, doit se tenir derrière vous.
- ⇒ Veuillez à ce que le nageur évacue le bassin par le côté.
- ⇒ En chronométrage automatique :
- Ne pas mettre le pied sur le rebord de la plaque de touche.
- Sachez également que, lors d'un départ, les plaques de touche ne sont pas actives avant 15'' pour un bassin de 25m et de 45'' pour un bassin de 50m.

Si vous êtes Juge de virages à l'extrémité du bassin :

- ⇒ Soyez libre de vos déplacements.
- ⇒ Les nageurs qui veulent encourager leurs camarades doivent toujours être derrière vous.
- ⇒ En aucun cas, ne tolérez que les nageurs ne s'installent à votre place.

## **VIII. TEST DE CONNAISSANCES GENERALES**

- Un chronométrateur (ou un officiel) peut-il au cours de la réunion donner des informations de la voix ou par geste à un nageur pendant le déroulement d'une épreuve ?
- Les temps obtenus lors de l'utilisation d'un chronométrateur automatique non défaillant ont-ils priorité sur ceux enregistrés par les chronométrateurs manuels ?
- Quelle est la différence entre un chronométrateur automatique et un chronométrateur semi-automatique ?
- Quelle est la fonction de l'officiel « C » ?
- Dans le cas de la présence et du bon fonctionnement
  - . d'un chronométrateur semi-automatique,
  - . d'un chronométrateur manuel,
  - . d'un chronométrateur automatique,Établissez l'ordre d'utilisation pour la détermination du temps officiel.
- Qui contrôle l'essai des chronomètres ?
- Certains nageurs terminent la seconde moitié de leur parcours plus vite que la première. Peut-on, dans une épreuve de 400m Nage libre demander l'homologation de la performance du 2<sup>ème</sup> 200m ?
- Lors d'une compétition, un nageur suivi et renseigné sur son allure de course à partir du bord du bassin est-il disqualifiable ?
- Afin de pouvoir être chronométrateur d'une réunion, quels sont les écarts maxima de temps tolérés pour les chronomètres par rapport au temps moyen de l'essai ?
- Lors d'une réunion sans utilisation d'un chronométrateur automatique ou semi-automatique, et en présence de Juges à l'arrivée (moins de 3 chronométrateurs par ligne), l'ordre d'arrivée d'une course est-il établi par le classement donné par les Juges à l'arrivée, ou par les temps des chronométrateurs ?
- Un officiel peut-il participer à un jury s'il n'a pas renouvelé sa licence pour la saison en cours ?
- En chronométrateur manuel, qui peut contrôler l'exactitude du temps inscrit sur la fiche avec le temps que marque le chronomètre ?
- Quelle est la durée minimum de l'essai des chronomètres avant le début de la réunion ?
- Quel est l'officiel qui a autorité pour disqualifier un nageur ?
- Qui donne le départ d'une course ?
- Un officiel se montre défaillant. Qui peut le relever de sa fonction ?
- Quel est l'âge minimum pour être :
  - . Officiel « C » ?
  - . Officiel « B » ?
  - . Officiel « A » ?

- Que signifie les sigles suivants :
  - . le sigle FINA ?
  - . le sigle LEN ?
  - . le signe MPF ?
  
- quel est l'ordre chronologique des nages :
  - . d'un 4 Nages individuel ?
  - . d'un relais 4 Nages ?
  
- Quand commence une saison sportive ?
  
- Qu'appelle-t-on Chronométrage semi-automatique ?
  
- En nage libre, à l'arrivée, le nageur a-t-il l'obligation de toucher le mur avec la main ?
  
- Avant le début d'une réunion sportive, quel est l'officiel qui donne des directives ou des instructions particulières ?
  
- A l'arrivée d'une série, les 3 chronométreurs ont des temps différents. Quel temps devra être inscrit sur la fiche ?
  
- Dès l'enregistrement du temps d'arrivée sur la fiche, le chronométreur peut-il remettre son chronomètre à zéro ?
  
- Un officiel « C » peut-il assumer la fonction de Juge à l'arrivée ?
  
- La corde de faux départ doit-elle être placée à 15m ?
  
- En nage libre, le nageur doit-il obligatoirement faire la distance en crawl ?
  
- Quel est le commandement préparatoire que donne le Starter pour que les nageurs prennent la position de départ ?
  
- La fonction de Juge à l'arrivée est-elle toujours obligatoire ? Donnez un exemple.
- Qui doit surveiller la prise de relais ?
  
- En chronométrage manuel, combien faut-il de chronométreurs pour qu'un record régional soit homologué ?
  
- En cas d'incertitude de jugement, le nageur peut-il bénéficier du « doute » ?
  
- Lors d'une épreuve de 800m ou 1500m Nage libre, à quelle distance le Juge de virages, placé côté plots, doit-il donner au nageur un signal d'avertissement pour lui signaler que l'arrivée est proche ?
  
- Quel est le rôle des chronométreurs ?
  
- Le chronométrage semi-automatique est-il considéré comme chronométrage manuel ?
  
- A quel moment les chronométreurs mettent-ils en fonction leur chronomètre ?
  
- Qu'appelle-t-on chronométrage automatique ?
  
- Quelles sont les fonctions que peut assurer un officiel « B » ?

**AVERTISSEMENT :**

Cette documentation ne remplace pas le fascicule « REGLEMENT DE LA NATATION » dont la connaissance est indispensable.

Elle est surtout destinée :

- ⇒ aux candidats officiel « B » pour faciliter leur préparation
- ⇒ aux officiels « B » pour détenir un document « AIDE-MEMOIRE ».

## L'EXAMEN OFFICIEL "B"

Pour se présenter à l'examen, il faut remplir les conditions ci-après :

- être âgé de 16 ans à la date de l'examen
- avoir assisté à une réunion de formation.

-----

Le titre d'officiel « B » de Natation est décerné aux personnes ayant satisfait aux épreuves suivantes :

1°) à l'épreuve écrite :

Le questionnaire fédéral comporte 60 questions.  
Le candidat devra répondre à 30 questions paires ou impaires.  
Six mauvaises réponses seront tolérées.  
La validité de cette épreuve est d'un an au maximum.

2°) à l'épreuve pratique de chronométrage :

Cette épreuve se déroule lors d'une compétition officielle et comportant au minimum 20 courses.  
Pour être admis, le candidat ne devra pas avoir plus de 10 temps différents de ceux du chronométreur officiel de la ligne où le candidat sera affecté.

3°) à l'épreuve pratique de fonction de « Juge à l'arrivée » et de « Juge de virages » :

Pour chaque fonction, il faut un minimum de 20 courses.  
Pour avoir le titre d'officiel « B », le candidat doit être jugé apte par l'examineur.

## SOMMAIRE

### **1- Notions sur la Fédération Française de Natation :**

- ⇒ Les disciplines
- ⇒ Les zones interrégionales

### **2- Organisation d'une réunion :**

- ⇒ Le Jury
- ⇒ Les formalités pour être officiel
- ⇒ Les catégories d'officiels

### **3- L'officiel « A » :**

- ⇒ Le rôle du Juge-Arbitre
- ⇒ Le rôle du Starter
- ⇒ Le rôle du Juge de nage
- ⇒ Test de connaissances

### **4- L'officiel « B » :**

- ⇒ Le rôle du chronométreur
- ⇒ Le rôle du Juge de virages
- ⇒ Le rôle du Juge à l'arrivée
- ⇒ Test de connaissances

### **5- Les Nages**

- ⇒ La Nage libre
- ⇒ Le Dos
- ⇒ La Brasse
- ⇒ Le Papillon
- ⇒ Le 4 Nages
- ⇒ Test de connaissances sur les nages

### **6- Les renseignements complémentaires :**

- ⇒ Les sigles
- ⇒ Piscine ou bassin
- ⇒ Utilisation des plaques de longueurs
- ⇒ Ordre chronologique d'un 4 Nages
- ⇒ La disqualification d'un nageur
- ⇒ La table de cotation
- ⇒ Les titres
- ⇒ Chronométrage automatique et semi-automatique
- ⇒ Ordre de priorité du chronométrage
- ⇒ Essai des chronomètres
- ⇒ Les meilleures performances françaises
- ⇒ L'organisation matérielle
- ⇒ Les records
- ⇒ Le jury d'appel
- ⇒ Les réclamations
- ⇒ L'assurance

### **7- Le comportement de l'officiel**

### **8- Le test de connaissances générales**

## I. NOTIONS SUR LA FEDERATION FRANCAISE DE NATATION

La F.F.N. créée en 1920 comprend les disciplines suivantes :

- √ Natation
- √ Plongeon
- √ Water-polo
- √ Natation synchronisée
- √ Maîtres
- √ Natation en eau libre.

Elle est formée de 6 zones interrégionales et de 29 comités régionaux.

### Composition des zones interrégionales :

- Zone 1 : ILE-DE-FRANCE : Ile-de-France
- Zone 2 : OUEST : Bretagne / Normandie / Pays de Loire /  
Centre.
- Zone 3 : NORD-EST : Nord-Pas de Calais / Picardie /  
Champagne-Ardenne / Alsace / Lorraine /  
Franche-Comté / Bourgogne.
- Zone 4 : SUD-EST : Dauphiné-Savoie / Lyonnais / Auvergne /  
Provence / Côte d'Azur / Languedoc-  
Roussillon / Corse.
- Zone 5 : SUD-OUEST : Midi-Pyrénées / Aquitaine / Poitou-  
Charente / Limousin.
- Zone 6 : A.G.F. : Antilles / Guyane Française.

Les comités de la Réunion, Nouvelle Calédonie / Polynésie Française ont la possibilité de joindre l'une des Inter régions constituées.

-----

Chaque comité régional englobe des comités départementaux qui sont sous son autorité.  
Chaque zone interrégionale englobe des comités régionaux, mais l'inter région n'a aucune autorité sur les comités régionaux.

## II. ORGANISATION D'UNE COMPETITION

Une compétition de natation se déroule dans un bassin de 25m, ou de 50m obligatoirement homologué.

Le jury d'une réunion sportive est formé d'officiels « A-B-C » dont le nombre peut varier en fonction de l'importance de la compétition.

-----  
Pour être officiel, il faut :

- ⇒ avoir fait acte de candidatures
- ⇒ avoir l'âge requis
- ⇒ être licencié
- ⇒ avoir participé à une réunion d'information préalable, organisée par le comité départementale ou régional
- ⇒ avoir satisfait à un examen écrit et pratique variant selon la catégorie d'officiels.

Au début de chaque saison sportive, la carte d'officiel doit être validée.

Pour remplir les conditions de validation, il faut avoir officié au moins 5 fois, au cours de la saison sportive, lors de compétitions différentes.

-----  
Les catégories d'officiels :

- L'officiel « C » :
  - âge minimum 14 ans
  - ne peut assumer que la fonction de Chronométrateur.
- L'officiel « B » :
  - âge minimum 16 ans
  - peut assumer les fonctions de Chronométrateur, Juge de virages, Juge à l'arrivée.
- L'officiel « A » :
  - âge minimum 18 ans
  - peut assumer les fonctions de Juge-Arbitre, Starter, Juge de nage, Chronométrateur en Chef, Juge de virages en Chef, Juge à l'arrivée en Chef., Plus toutes les fonctions de l'officiel B